

*Le Sénat*

même conclusion. Je sais que quelques députés ne m'approuveront pas, mais je ne pense pas que les événements du mois dernier, cette espèce de déchaînement, justifient un changement aussi radical. Nous ne jetons pas l'enfant avec l'eau du bain. Nous essayons d'examiner son utilité et d'envisager de façon constructive les changements possibles.

Le deuxième projet de réforme le plus acclamé a sans doute été celui qui vise à faire du Sénat un corps élu. Là encore, des commissions ont examiné les diverses options et différentes solutions ont été proposées. Au début, j'ai eu tendance à pencher pour cette solution. L'un des sénateurs actuels, Peter Bosa, a signalé dans un article qu'il a rédigé il y a plusieurs années sur cette question qu'au départ, il s'était fait le champion d'un Sénat élu, mais qu'après plus ample réflexion, il avait lui aussi changé d'idée.

● (1710)

Là encore, j'examine un article du professeur Burns, de l'Université Queens, qui a beaucoup écrit sur cette question. J'ai trouvé ses articles des plus intéressants. Voici ce qu'il a écrit:

Les partisans de l'élection directe de la Chambre haute sont nombreux... Le plus souvent, cet appui repose davantage sur un sentiment démocratique que sur une compréhension d'ordre fonctionnel. Ce qu'il faut éclaircir ou peut-être examiner plus à fond dans ce débat, c'est la question de savoir si nous cherchons à instaurer un autre palier de gouvernement représentatif ou ce qui constitue essentiellement un moyen de contrôle au sein de la structure gouvernementale déjà en place.

Si nous examinons la situation dans d'autres pays, en Australie notamment, où le Sénat est élu, nous constatons qu'ils ne sont pas à l'abri des problèmes et que l'adoption des projets de loi ne s'y fait pas sans grincements de dents. Nous nous heurterions exactement aux mêmes problèmes, et même pires, qu'à l'heure actuelle, si notre Sénat était élu. Le professeur Burns a ajouté ceci:

Un gouvernement risquerait de vivre continuellement dans l'incertitude s'il devait rendre des comptes à deux chambres élues.

Beaucoup de gens prétendent qu'un Sénat élu pourrait nous rapprocher du système de gouvernement américain, mais il y a là un peu de confusion. Nous n'avons pas un régime américain et je ne pense pas que nous devions essayer de nous en rapprocher. Nous aurions plus de difficulté avec un Sénat élu que nous n'en avons dans l'état actuel des choses.

Il y a eu un grand nombre de recommandations préconisant des changements dans les méthodes de nomination. On a proposé une Chambre des provinces et on a évoqué la possibilité que les provinces nomment les sénateurs. Ils seraient alors pratiquement à la solde de ces provinces. L'objet fondamental du Sénat n'était pas de représenter les provinces comme telles, mais d'assurer une représentation des intérêts régionaux. Adopter cette formule, ce serait aller au devant de difficultés plus grandes. Je ne pense pas que ce soit l'endroit où il convienne de parler des relations fédérales-provinciales. Au vu des résultats de la Conférence de Regina, on peut conclure que le gouvernement fédéral et les provinces peuvent partager certaines idées et arriver à des propositions constructives. Si les sénateurs étaient nommés par les provinces, ils se sentiraient des responsabilités vis-à-vis des gouvernements provinciaux, ce qui ne me paraît pas une solution particulièrement constructive.

Des réformes sont nécessaires. Certaines doivent être de nature législative, mais d'autres doivent être dans le caractère, dans l'attitude de la part du Sénat et, par conséquent, dans

l'opinion que le public a de cette Chambre. Il importe que nous ayons un Sénat qui ne s'oppose pas à la volonté du gouvernement démocratiquement élu. C'est la première question que nous devons envisager, mais c'est également la plus importante.

On a proposé, et c'est ce que j'envisage d'appuyer, que le droit de veto du Sénat soit modifié. Il ne devrait avoir qu'un veto suspensif, de courte durée pour les projets de loi financiers et peut-être un peu plus long pour les autres. Les sénateurs auraient l'occasion de discuter et de débattre de façon constructive, mais pas le pouvoir de s'opposer totalement à la volonté de la Chambre. C'est certainement une des réformes que je recommanderais. Bien entendu, cela exige une mesure législative. Bien que l'on n'en soit pas certain, il est probable qu'il faudrait le consentement de sept des dix provinces, comptant 50 p. 100 de la population.

De même, nous devrions appuyer les recommandations du comité Lamontagne et du comité mixte sur la réforme sénatoriale qui proposent un mandat fixe. En ce qui me concerne, j'opterais pour un mandat de 10 ans avec possibilité de renouvellement pour cinq ans. Il faudrait que les gens cessent de considérer le Sénat comme une sinécure ou une récompense à vie pour services rendus. Par conséquent, les sénateurs devraient se recruter chez les gens dans la force de l'âge qui sont prêts à sacrifier de leur temps à la vie publique en envisageant la politique à plus longue échéance et d'une manière plus réfléchie que nous ne pouvons peut-être le faire nous-mêmes à la Chambre des communes. On ferait certes un grand pas dans cette voie en modifiant le mandat des sénateurs.

Je crois que le Sénat devrait être habilité à revoir les règlements comme on l'a recommandé. A titre de membre du comité permanent des règlements et autres textes réglementaires, je trouverais très bien que des comités du Sénat fassent une très grande partie des travaux de ce comité. Ils en auraient probablement le temps. Les comités du Sénat comptent dans leurs rangs des gens que les règlements intéressent et qui pourraient peut-être faire mieux que les députés qui ont tant de questions à étudier.

L'une des questions qui pourraient être réglées autrement que par la voie législative est le mode de nomination des sénateurs, c'est-à-dire le type de personne choisie. A l'origine, les sénateurs étaient nommés pour leur grande expérience et leur sagesse. Ils ne craignaient pas le travail. Ils n'étaient pas nommés strictement parce qu'ils étaient partisans d'une formation politique quelconque.

Il ne faut pas oublier qu'au début, le Sénat n'était pas considéré simplement comme une institution animée d'un parti pris politique. Or, pour mieux être accepté du public, il faut qu'il redevienne ce qu'il était à l'origine en étudiant les questions qui lui sont soumises, non pas dans un strict esprit de parti, mais avec toutes les lumières qu'apportent les connaissances et l'expérience personnelle de chaque sénateur.

Nous devons donc nous assurer que les nominations au poste de sénateur ne traînent pas en faisant en sorte qu'il n'y ait pas de postes disponibles, et en exigeant, en contrepartie, la présence des sénateurs aux délibérations du Sénat. Ainsi cesseraient les critiques de ceux qui prétendent qu'ils ne font pas leur travail parce qu'ils sont absents. Une telle mesure ferait du Sénat une institution beaucoup plus vivante et plus intéressante qu'il ne l'est actuellement, de toute évidence. En infusant un peu de vitalité dans cette institution, on pourrait peut-être